



## ABONNEMENTS

Un an : Six mois :  
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.  
 Autres pays . 10 » 5 »  
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

Prix du numéro 10 centimes

## ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne  
 » de l'étranger . . . 25 »  
 Minimum d'une annonce 50 centimes  
 Les annonces se paient d'avance

Paraissant tous les vendredis à Bienne

Bureaux : Rue Neuve 38<sup>a</sup>

## La grève des ouvriers faiseurs de cadans.

Nous avons, dans notre dernier numéro, relaté les circonstances qui ont amené cette grève et donné un résumé de quelques correspondances reçues à ce sujet. La journée de lundi a été employée en négociations ayant pour but d'arriver à une entente; les fabricants qui, comme nous l'avons dit, sont d'accord avec le tarif, n'ont pas voulu accepter le 5 septembre comme date de son application; la grève a donc commencé mardi.

Notre dernier article sur la question, a donné lieu à la publication, dans le *Bieler Anzeiger*, d'une lettre sans signature, que nous croyons devoir reproduire.

Il est premièrement faux que les émailleurs et peintres en cadans ont établi un tarif plus élevé sur le désir de plusieurs patrons, car à peine le syndicat des patrons fut-il organisé que déjà les ouvriers leur présentèrent, à l'acceptation, des tarifs plus élevés. Ces tarifs, malgré les refus de la part de quelques délégués patrons, furent pourtant discutés et adoptés, après avoir été revisés, grâce à la pression partielle des délégués de la Chaux-de-Fonds. Les délégués de Bienne ne purent s'enthousiasmer en faveur d'un tarif, car ils prévoyaient que les ouvriers, dans un moment favorable ou même défavorable, comme c'est actuellement le cas, en feraient usage.

Deuxièmement, c'est une erreur de prétendre que l'application du nouveau tarif n'avait pour but que de mettre les prix partout sur le même pied et qu'en moyenne les prix du jour, à très peu d'exception près, restaient les mêmes. Au contraire, le tarif prévoit une élévation très considérable de tous les prix; en effet, d'après le tarif, les ouvriers émailleurs qui gagnaient jusqu'ici 36 à 40 francs par semaine, recevraient une augmentation du 25 %, et auraient ainsi 40 à 50 francs par semaine. Mais aux assemblées générales ou de délégués, l'on discute parfois très longtemps sur des affaires de très minime importance, et lorsqu'on arrive à la fin, l'on accepte tout à l'unanimité. Mais lors de l'application de ces décisions, l'on rencontre beaucoup de difficultés.

Troisièmement, c'est une erreur de pré-

tendre que les patrons refusent l'application de ce tarif pour le 5 septembre, par crainte de voir les ateliers ne faisant pas encore partie de la Fédération profiter de la grève. Les patrons demandaient : 1<sup>o</sup> Le tarif doit seulement être mis en vigueur quand à peu près tous les patrons et ouvriers émailleurs et peintres en cadans auraient adhéré à la Fédération; 2<sup>o</sup> Il devait être donné aux patrons le temps nécessaire pour soumettre leur tarif au Comité central de la Fédération horlogère (comme cela avait été décidé); 3<sup>o</sup> Ce n'est pas seulement une assemblée de délégués qui doit décider d'un tarif, mais il faut convoquer dans ce but, aussitôt que possible, une assemblée générale de tous les fabricants de cadans. — Du moment que la première condition ne fut pas admise par les délégués ouvriers de la Fédération, les deux autres ne furent même pas mises en discussion. »

A cette lettre, qui émane, croyons-nous, du Comité de la section de Bienne de la Fédération des fabricants de cadans, le Comité central de la Fédération des ouvriers a répondu par la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur du *Bieler Anzeiger*,  
 Vous avez inséré, dans votre numéro du dimanche 4 courant, une correspondance qui relève, pour les réfuter, certains passages d'un article paru dans le numéro 37 de la *Fédération horlogère suisse*, concernant le conflit survenu entre notre Fédération et celle des patrons de la partie.

Nous déclarons : 1<sup>o</sup> que l'article de la *Fédération* présente les choses sous leur véritable jour et fait un historique parfaitement exact de la question;

2<sup>o</sup> qu'il est exact que nous avons élaboré un tarif minimum sur la demande d'un certain nombre de nos patrons;

3<sup>o</sup> qu'un tarif minimum ne doit pas obligatoirement être basé sur les plus bas prix payés, mais qu'il peut tenir compte de la moyenne des prix payés dans les différentes régions;

4<sup>o</sup> que le tarif dont nous demandions l'application pour le 5 septembre courant, a été accepté à l'unanimité par une assemblée des deux comités centraux de la Fédération des patrons et de celle des ouvriers, à Bienne, le 22 août écoulé;

5<sup>o</sup> qu'il est inexact que les ouvriers émailleurs soient actuellement rétribués à raison

de fr. 36 à 40 par semaine. Dans la région de Bienne, trois ouvriers émailleurs ont un gain journalier de fr. 6; la moyenne du gain des autres ouvriers est de fr. 4 au plus;

6<sup>o</sup> que les prix payés dans plusieurs centres horlogers sont supérieurs à ceux prévus dans le nouveau tarif et que l'application de celui-ci obligera les ouvriers de ces régions à baisser leurs prix;

7<sup>o</sup> que l'application d'un tarif à une époque indéterminée comme nos patrons nous le proposaient, n'est pas une base d'entente sérieuse;

8<sup>o</sup> que depuis le 22 août, jour où le nouveau tarif a été adopté par les deux parties, nos patrons auraient eu le temps d'aviser les fabricants d'horlogerie.

Nous réunissons des documents pour établir le bien fondé de nos affirmations et nous les communiquerons au journal la *Fédération horlogère suisse* avec prière de les publier dans son prochain numéro.

Nous ajouterons encore, qu'en ce qui concerne le gain des émailleurs, il est juste de tenir compte que leur métier est l'un des plus pénibles de l'horlogerie et qu'il est très nuisible à la santé à cause de la nécessité de travailler presque continuellement devant une fournaise.

Agréez, etc.  
*Le Comité central de la Fédération des ouvriers faiseurs de cadans.*

Le Comité central des ouvriers, ainsi qu'il l'annonce dans la lettre ci-dessus nous a, en effet, transmis un certain nombre de documents que nous communiquons à nos lecteurs, dans le but de les aider à se faire une opinion exacte sur la question.

C'est d'abord le procès-verbal d'une assemblée tenue à Bienne, le 22 avril 1887 et qui réunissait les deux comités locaux de la Société des patrons et de celle des ouvriers. Nous y trouvons les passages suivants qui établissent bien que les ouvriers étaient, comme nous l'avons dit, encouragés par un certain nombre de leurs patrons, en ce qui concerne l'élaboration d'un tarif uniforme.

*Extrait du procès-verbal.*  
 M. Ch.-Eug. Dubois, président de la section des patrons, ouvre la séance en demandant

au Comité ouvrier, quelles sont les mesures qu'il compte prendre vis-à-vis des ouvriers qui ne sont pas encore fédérés. Il demande, ainsi que M. von Kænel père, que lundi soit le dernier délai d'admission et que l'on agisse avec rigueur.

M. Reinhardt, président des ouvriers, déclare que le Comité ouvrier agira de suite.

MM. von Kænel et Dubois — patrons — discutent les mesures à prendre pour empêcher les baisses; *ils demandent à élaborer un tarif minimum.* M. Reinhardt — ouvrier — déclare que le moment ne lui paraît pas propice pour l'élaboration d'un tarif. Après discussion, le Comité ouvrier décide de laisser cette question en suspens pour le moment. Le Comité des patrons décide qu'il élaborera un tarif minimum pour le prix des cadrans; mais il exprime le désir que les ouvriers les aident dans l'application de ce tarif, en élaborant aussi à leur tour, un tarif minimum.

Le correspondant du *Bieler Anzeiger* affirme, contrairement à notre allégation, que le nouveau tarif ne revêt pas le caractère d'un tarif d'égalisation et qu'il comporte, sur toute la ligne, une hausse considérable des prix payés antérieurement.

Nous extrayons quelques passages, de lettres qui nous ont été communiquées par le Comité central de la Fédération des ouvriers faiseurs de cadrans. Ces lettres ne laissent aucun doute sur ce point capital pour nous, à savoir que le mouvement des ouvriers faiseurs de cadrans a pour but d'arriver à une égalisation des prix payés dans les différentes régions.

Genève, le 20 mars 1887.

Nous ne pouvons adhérer à la Fédération, la question du tarif mettant un empêchement à nous joindre à vous. Vos prix les plus hauts ne sont pas en rapport avec notre ouvrage le plus ordinaire. Aussi, je vous prie de ne plus envoyer de tarifs aux patrons qui profitent de l'occasion pour nous signaler la différence des prix.

(Signature d'un ouvrier, chargé de répondre au nom de ses collègues de Genève.)

Neuchâtel, le 26 août 1887.

Nous ne pouvons accepter le nouveau tarif, les creusures restent au taux actuel et plusieurs genres de peintures subiraient une baisse importante ce que nous ne voulons absolument pas. Ce que nous pouvons accepter, c'est la modification apportée aux noms, pour le reste, toute baisse est inutile, nous refusons net.

(Signé le vice-président et le secrétaire de la section.)

Fleurier, le 5 septembre 1887.

Nous sommes passablement baissés par le nouveau tarif, mais nous l'acceptons quand même, d'accord avec nos patrons. Mais nous n'irons pas plus bas que le dernier tarif élaboré. (Signé le président et le secrétaire de la section.)

Nous avons eu encore en mains un certains nombre de lettres d'ouvriers travaillant dans les différents centres dans lesquelles nous trouvons les mêmes protestations contre le tarif nouveau.

Les ouvrières creuseuses entre autres, subissent une baisse, légère il est vrai, contre laquelle elles protestent avec la plus grande énergie.

L'examen des documents que nous avons soumis à nos lecteurs, a fortifié notre impression première. Le désaccord n'est qu'apparent et les chefs d'atelier ne seront pas trop chagrinés d'être contraints, par leurs ouvriers, d'appliquer un tarif accepté d'ailleurs, et dont la mise en vigueur leur permettra de relever, à leur tour, des prix tombés si bas que les cadrans ordinaires fabriqués ces derniers mois, étaient livrés *sans aucun bénéfice.* Ce fait nous a été affirmé par plusieurs fabricants de cadrans.

Il eût mieux valu ne pas élaborer de tarif que d'en accepter un et de se refuser ensuite à l'appliquer, après y avoir apporté des modifications consenties de part et d'autre. Le terrain sur lequel les fabricants de cadrans se sont placés ne nous paraît pas solide; car on peut leur poser le dilemme suivant: ou bien le tarif est juste ou bien il ne l'est pas. S'il est juste, appliquez-le. S'il ne l'est pas, pourquoi l'avez-vous accepté?

Et encore: dans votre lettre au *Bieler Anzeiger*, vous dites que ce n'est pas par crainte de voir les ateliers ne faisant pas encore partie de la Fédération profiter de la grève, que vous n'avez pas accepté l'application du tarif pour le 5 septembre. Ce motif était pourtant très soutenable, et cette crainte très légitime; vous l'avez ressentie, puisque dans la phrase suivante de la même lettre, vous dites: *Le tarif doit seulement être mis en vigueur lorsque à peu près tous les patrons et ouvriers émailleurs et peintres auront adhéré à la Fédération.* Or, d'après les renseignements qui nous sont donnés, les seuls ouvriers — à peu d'exceptions près — qui ne font pas partie de la Fédération, sont précisément ceux qui travaillent chez des patrons non adhérents.

Pour terminer, nous répétons ce que nous avons eu déjà l'occasion d'exprimer dans d'autres circonstances: si le pouvoir central de la Fédération horlogère était constitué, les conflits seraient réglés par voie d'entente et nous pourrions éviter la grève, ce moyen contre lequel nous ne cesserons de nous éléver et qu'il appartient aux intéressés de ne pas rendre inévitable.

## NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

### Société intercantonale des industries du Jura.

Assemblée générale des délégués des sections et du Comité central, *samedi 17 septembre courant*, à 11 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel.

#### Ordre du jour:

1<sup>o</sup> Fédération horlogère. Nomination du Comité central.

2<sup>o</sup> Participation à l'exposition de Paris en 1889.

3<sup>o</sup> Rapport sur la campagne des brevets d'invention.

4<sup>o</sup> Divers.

Chaux-de-Fonds, le 6 septembre 1887.

Secrétariat de l'Intercantonale:  
James PERRENOUD.

## Réunion des fabricants et chefs d'atelier de la région biennoise.

### Nomination du premier membre patron du Comité central de la Fédération horlogère.

La réunion annoncée par circulaire spéciale publiée dans notre dernier numéro a parfaitement réussi. Quarante fabricants et chefs d'atelier avaient répondu à l'appel du Comité.

La discussion générale sur la Fédération horlogère, ouverte par M. Louis Muller, président, a donné l'occasion à plusieurs des personnes présentes, d'exprimer leurs vues sur le but et les moyens d'action de l'institution nouvelle.

M. F. Schlätter, rapporteur allemand, a rendu compte de la dernière assemblée des délégués des associations patronales et ouvrières du 31 juillet, à Neuchâtel.

M. F. Huguenin, rédacteur, a fait l'historique du mouvement et passé en revue les causes de la décadence de l'industrie horlogère; puis, après avoir établi que la Fédération horlogère pouvait, si elle était acceptée franchement par le plus grand nombre, apporter de réelles améliorations dans notre situation générale, il a demandé que l'assemblée exprime, par un vote, sa sympathie pour le but de la Fédération horlogère. L'assemblée, à l'unanimité, s'est prononcée dans un sens affirmatif.

Ensuite d'une invitation transmise par le bureau de l'Intercantonale, concernant le mode de participation à l'exposition internationale de Paris, en 1889, l'assemblée consultée sur ce point, s'est prononcée, en ce qui concerne l'horlogerie, en faveur d'une participation collective, soit par région soit tout à fait générale de l'industrie horlogère. Les intéressés seront spécialement consultés à ce sujet.

En ce qui concerne la nomination du membre patron du Comité central pour la région de Bienne, il a été admis, qu'en raison de la nature des questions que la Fédération horlogère aura à traiter dans les premiers temps de son fonctionnement, il était utile que, pour cette première période, le délégué biennois fût un fabricant d'horlogerie.

M. Louis Muller, fabricant, président de la Société et vice-président de l'Intercantonale, a été désigné pour ce poste important.

M. F. Schlätter, chef d'atelier monteur de boîtes, a été désigné comme suppléant.

Les délégués biennois à l'assemblée de l'Intercantonale de samedi 17 courant ont été nommés en la personne de MM. Henri Thalmann, fabricant et F. Huguenin, rédacteur.

La région biennoise est donc en règle vis-à-vis de l'Intercantonale et de la Fédération; espérons que nous aurons bientôt l'occasion de parler de l'activité déployée dans d'autres centres horlogers.

### Monteurs de boîtes.

Le Comité central de la Société suisse des patrons monteurs de boîtes a eu samedi, une importante réunion Bienne.

Le but principal de la réunion était de régler le conflit qui vient d'éclater entre les chefs des trois fabriques de boîtes de la Chaux-de-Fonds et la section ouvrière de cette localité.

Le lendemain, trois délégués du Comité central des patrons se mettaient en rapport avec le Comité central ouvrier pour examiner les moyens de mettre fin à ce conflit regrettable. Lundi, un délégué de chacun des

comités s'est rendu à la Chaux-de-Fonds dans le but de proposer une médiation ; nous apprenons qu'elle n'a pas réussi et que les fabriques refusent de soumettre le cas au tribunal d'arbitres prévu par les statuts généraux de la Société suisse des patrons monteurs de boîtes.

La question de la situation faite à l'industrie horlogère suisse par les traités de commerce a été examinée. Une pétition sera adressée à la Commission des Etats chargée de la question des tarifs.

#### Assemblée des ouvriers horlogers de Moutier le dimanche 4 courant.

Nous avons reçu un compte-rendu détaillé de cette importante réunion, à laquelle une centaine d'ouvriers et ouvrières ont assisté. La place dont nous disposons ne nous permet pas de le publier *in extenso*.

M. Sauser, remplissait les fonctions de président, M. Ch. Bourquin de St-Imier celles de secrétaire. MM. Heng, président du Comité central ouvrier, Balmer et Bourquin, délégués du syndicat des remonteurs, et Wullschleger de la section de Delémont assistaient à la réunion comme délégués.

La cordialité la plus parfaite n'a cessé de régner pendant cette réunion qui donnera une nouvelle vie à l'organisation ouvrière de Moutier. Rappelant le Congrès des délégations patronales et ouvrières, à Neuchâtel, le 31 juillet, l'un des orateurs s'est écrié : « Nous voyons que tous, fabricants, chefs d'atelier et ouvriers aspirent à se grouper en une vaste association dont le but sera de régler tous les conflits par l'entente cordiale, d'étudier les mesures propres à relever notre belle industrie pour que nous puissions tous vivre honnêtement du produit de notre travail. Ne redoutez donc pas de vous fédérer ; car plus nous serons nombreux dans la Fédération, plus vite l'entente générale pourra se faire. »

Après un discours de M. Heng qui fait l'historique de la Fédération, de son but et de ses moyens d'action, et quelques paroles d'encouragement à la nouvelle section, prononcées par M. Ch. Bourquin, l'assemblée se sépare très satisfaite du beau résultat de la journée.

C. B.

#### Porrentruy.

Nous apprenons que le Comité des repasseurs, démonteurs et remonteurs de Porrentruy, a pris toutes les mesures utiles pour assurer une grande participation à l'assemblée ouvrière qu'il a convoquée pour dimanche prochain. Tout fait prévoir une réussite complète.

#### Assemblée ouvrière à Bienn.

Nous apprenons qu'une assemblée générale des ouvriers biennois aura lieu samedi 10 courant, à 8 heures du soir, au Café Weyeneth, pour s'occuper de la grève des ouvriers faiseurs de cadans.

#### Granges.

On nous dit, qu'à la suite de baisses qui atteignent les unes après les autres les différentes parties, dans la fabrique d'ébauches Obrecht à Granges, les ouvriers seraient à la veille de se mettre en grève.

Encore un conflit que le pouvoir supérieur de la Fédération pourrait arranger sans grève, s'il était constitué.

#### Vagabondage industriel.

On connaît l'abus qui consiste à parcourir le monde sous prétexte de chercher du travail et en réalité pour se livrer commodément à un système de mendicité qui offre tous les

charmes de cette industrie sans en avoir, aux yeux des praticants, le côté dégradant et les ennuis. Dans notre pays, en particulier, il n'est personne qui, appelé à la porte par un coup de sonnette retentissant, n'ait maintes fois eu l'occasion de se trouver en présence d'un vigoureux compagnon d'outre-Rhin, sollicitant d'une voix lamentable un petit secours pour « un pauvre voyageur ». Sait-on à combien se monte cet impôt forcé prélevé sur la bienfaisance suisse ? Le journal *Das Gewerbe* va nous l'apprendre. On évalue à 40,000 le nombre des membres de l'honorable confrérie des « pauvres voyageurs » parcourant la Suisse. Admettons qu'ils ne soient que 20,000, pour ne pas exagérer. Si chacun d'eux fait journallement une recette de un franc, ce ne sont rien moins que *sept millions de francs* qui sortent de la poche des « pauvres travailleurs » pour passer dans celle des « pauvres voyageurs ».

Si quelque chose peut adoucir les regrets que cette constatation nous fait éprouver, c'est que parfois les « pauvres voyageurs » donnent à leurs collègues de l'armée du travail le bienfaisant exemple de l'épargne. Tel est le cas d'un maçon saxon dont les papiers démontrent qu'il a touché ponctuellement les secours locaux partout où il a passé, ce qui lui a permis d'amasser le joli pécule de 10,000 marks dont il a été trouvé porteur, si nous en croyons une communication de l'auberge de famille *Zur Heimat* de Zwickau. Toutefois comme on n'a pas pu fournir la preuve que le brave homme avait acquis sa petite fortune par des moyens déshonnêtes, force a été à la police de le rendre à l'exercice de sa fructueuse profession.

Le chiffre de sept millions de francs indiqué plus haut est bien fait pour inspirer de salutaires réflexions à ceux de nos concitoyens, trop nombreux hélas, qui délient si facilement les cordons de leur bourse lorsqu'un ouvrier-voyageur plus ou moins authentique leur tend sa casquette, avec la hardiesse parfois menaçante que l'on connaît aux membres de cette intéressante corporation.

Sans doute, un secours donné à temps, sous forme de nourriture surtout, à un vieillard ou à un invalide, peut tomber comme une manne céleste dans les mains de celui qui le reçoit. Mais en dehors de ces exceptions, nos portes devraient être impitoyablement fermées aux rôdeurs de toutes sortes, handwerksbursch d'au-delà du Rhin ou autres, qui semblent vouloir continuer, dans notre organisation moderne, la tradition des anciens ordres de moines mendiants ; avec cette différence toutefois, que ces nouveaux coryphées de la fainéantise ne reculent ni devant les menaces ni devant le crime même, pour obtenir par la force ce qu'on ne leur cède pas toujours de bonne grâce.

Il est temps, croyons-nous, que la charité publique donne une autre direction à son activité, en reportant sur les misères qui sont le plus près d'elle ses secours bienfaisants.

Donnons à ceux qui ont besoin et non pas seulement à ceux qui ont l'habitude de venir heurter à nos portes, surtout quand nous ne savons ni qui ils sont ni d'où ils viennent.

Les infortunes dont nous avons le moyen de contrôler les causes et de suivre le soulagement sont si nombreuses qu'elles peuvent suffire à satisfaire nos instincts charitables.

Donnons aux victimes de la maladie, aux invalides du travail, aux vieillards courbés sous le fardeau de la vie, aux enfants privés des soins que leur âge réclame. Organisons partout la charité publique afin que les secours soient distribués avec discernement et intelligence. Mais fermons résolument nos portes à ces audacieux rôdeurs, véritable armée organisée pour la mendicité, qui viennent chez nous, la casquette d'une main et le

gourdin de l'autre, enlever une large part des sommes que la charité publique de notre pays consacre annuellement au soulagement de la misère.

#### L'apprentissage et les écoles.

Nous lisons dans le *Moniteur de la Bijouterie et de l'Horlogerie* de Paris :

L'initiative, cette fois, part d'en haut et d'en bas, le relèvement de notre apprentissage s'impose aux moins clairvoyants ; ce n'est plus que l'affaire de quelques années. Dieu veuille qu'il ne soit pas trop tard !

Le Conseil municipal de Paris poursuit cette question avec acharnement ; sur ce terrain, il a l'appui de chacun, à quelque opinion que l'on appartienne.

L'Etat, dans son zèle pour développer à outrance l'instruction de tous, a moins de partisans que le conseil municipal de Paris.

Ce dernier, dans la question du relèvement de nos métiers par un apprentissage sérieux et pratique, est entré dans la bonne voie.

L'Etat, en créant toujours et quand même des « fruits secs » des deux sexes, commet une faute terrible.

Bientôt, si ce dernier persiste dans cette tendance, on ne comptera plus sur le pavé de nos grandes villes le nombre si grand déjà de parasites qui, après plus de dix ans de cours, sont incapables même de prononcer ou d'écrire un mot en langue étrangère. A défaut d'apprentissage, c'est dans cette dernière étude que la jeunesse devrait être dirigée, car c'est de ce défaut d'instruction que périclite au dehors le commerce français.

L'Etat commet encore une faute, c'est de faire miroiter aux yeux des pères de famille l'avenir qu'ouvre la bureaucratie à leurs enfants. On dédaigne les travaux manuels, seuls propres à relever une grande nation, pour la paperasserie sans avenir.

S'il y a beaucoup d'appelés dans les administrations, aux concours, il y a fort peu d'élus.

Ainsi, dans les examens subis en 1887, au ministère des postes et télégraphes, il s'est présenté 5,000 candidats hommes et 900 candidats femmes !

Sur ces chiffres il a été admis environ 300 hommes et 75 femmes !

Que vont devenir les autres ?

Et les lycées de jeunes filles continuent à se construire partout, pour le plus grand bonheur des couturières et des cuisinières. En voilà des professions qui ne vont pas chômer d'ici quelques années, sans compter celle des Alphonse !

Au congrès de l'Union fédérative du Centre, qui s'est tenu ces jours derniers à Lyon, les écoles professionnelles étant à l'ordre du jour ; il a été voté la décision suivante :

« Le parti ouvrier, en attendant l'organisation socialiste de notre éducation nationale, mettra en demeure les pouvoirs publics d'avoir à s'entendre avec les chambres syndicales pour qu'au plus tôt soient instituées, dans chacun des groupes industriels, les écoles dites professionnelles où simultanément devront se donner l'instruction technique et l'enseignement scientifique. »

C'est sous l'inspiration de ce vote, sans doute, que la chambre syndicale des ouvriers tourneurs en optique (jumelles) publie l'appel suivant :

« Citoyens,

» La fondation d'un cours professionnel a été décidée par le syndicat.

» Nous faisons appel à tous nos camarades pour nous aider à l'organisation de ce cours, et les invitons à apporter au syndicat les indications qu'ils croiraient devoir être utiles.

» Nous ne croyons pas nécessaire d'insis-

ter pour démontrer l'utilité d'un relèvement professionnel.

» Aujourd'hui, l'apprentissage n'existe plus que de nom. Les patrons, presque partout, ne montrent aux apprentis qu'une partie du métier qu'ils doivent apprendre; de là, une diminution dans la capacité ouvrière et dans la qualité du produit, contre laquelle il faut réagir.

» Veuillez donc nous apporter le résultat de vos réflexions à ce sujet au comité administratif, dimanche 28 août, ou au conseil syndical, le 26 août.

» Pour le conseil syndical :  
» Le secrétaire,  
» V. BRÉBANT.»

Cet avis est empreint d'un grand sentiment patriotique. Comme nous sommes heureux de voir les ouvriers soucieux de la réputation au dehors de leur industrie. Que de choses, avec leur intelligence et un peu d'abnégation, n'arriveraient-ils pas à faire de concert avec les patrons :

Au lieu de ces divisons intestines qui écrasent le développement de nos industries, autant que notre unité nationale, avec les progrès modernes, on arriverait à faire une France commerciale et industrielle à un degré tel qu'elle n'a jamais atteint.

En attendant, l'initiative des ouvriers en optique nous plaît, elle honore le salariat français. Nous les en félicitons !

A. DIDIER.

Les réflexions dont le *Moniteur* fait suivre l'article que nous avons reproduit s'appliquent parfaitement à notre mouvement horloger; nous les recommandons à la lecture attentive des amis et des adversaires de la Fédération.

### Loi anglaise sur les marques et sur les fausses désignations des marchandises.

Nous sommes en mesure de donner quelques indications complémentaires à celles fournies dans nos deux derniers numéros concernant la nouvelle loi anglaise.

Le Parlement anglais a voté, le 23 août 1887, en troisième lecture, une loi sur la matière qui renferme des dispositions très rigoureuses sur l'importation et la vente de marchandises munies de marques illégales ou de fausses désignations de genre ou de provenance. Nous reproduisons ici celles de ses parties qui concernent l'industrie horlogère :

« Lorsqu'une boîte de montre porte quelques mots ou marques qui constituent ou qui sont généralement considérés comme constituant une désignation du pays dans lequel la montre a été fabriquée, et que le mouvement ne porte aucune désignation du pays où il a été établi, ces mots ou marques seront primâ facie regardés comme étant une désignation de ce pays dans le sens du présent acte. S'appliqueront ici les dispositions de cet acte concernant des marchandises auxquelles on a apposé une désignation commerciale fausse (trade description), et celles se rapportant à la vente ou à l'exposition pour la vente, ou à la possession pour la vente ou dans un but quelconque de commerce ou de manufacture de marchandises munies d'une fausse désignation commerciale. L'expression « montre » doit s'entendre ici de toute la partie de la montre qui n'est pas la boîte de montre.

« Quiconque, après la date fixée par ordre ministériel, envoie ou apporte une boîte de montre, qu'elle soit importée ou non, à l'un des bureaux de contrôle du Royaume-Uni pour être essayée, timbrée ou marquée, doit faire une déclaration indiquant le pays ou endroit dans lequel la boîte a été fabriquée. Si, d'après cette déclaration, on constate que

la boîte de montre a été établie dans quelques pays ou endroit hors du Royaume-Uni, le bureau d'essai apposera sur la dite boîte, une marque autre que celle réservée pour les produits originaires du Royaume-Uni. De temps à autre un ordre ministériel fera connaître les marques et la manière de les apposer.

« La déclaration peut être faite devant un employé du bureau de contrôle désigné à cet effet par le dit bureau (cet employé est ainsi autorisé à recevoir une déclaration de cette nature), ou devant un juge de paix, ou devant un officier ayant le droit de faire prêter serment devant la cour suprême de justice en Angleterre ou en Irlande, ou devant la cour de session (court of session) en Ecosse; cette déclaration doit être faite de la manière qui sera fixée à certains intervalles par ordre ministériel.

« Toute personne ayant fait une fausse déclaration dans un des buts spécifiés dans cette loi sera ensuite de plainte punie des peines édictées contre le parjure. Pour le cas où une amende serait prononcée, elle ne pourra excéder 20 l. st. »

D'autre part, nous avons, de source officielle, l'avis que la nouvelle loi anglaise est entrée en vigueur le 23 août écoulé.

### NOUVELLES DIVERSES

**Postes.** — Le tarif de messageries n° 11 « Amérique » indique que les envois de valeur pour les *Etats-Unis d'Amérique* doivent être accompagnés d'une facture, laquelle doit être légalisée par un consul américain si la valeur de l'envoi est supérieure à 475 francs, tandis que, lorsque la valeur n'atteint pas cette somme, il suffit que la facture soit signée par l'expéditeur.

D'après une communication officielle, il peut arriver que la douane américaine exige aussi, pour des envois d'une valeur de 475 fr. et au-dessous, la présentation d'une facture légalisée.

Cependant, comme les envois jusqu'au montant de 475 fr. qui ne sont pas accompagnés d'une facture légalisée sont soumis à l'estimation par les « Appraisers », il en résulte que les opérations en douane de ces envois sont assurées, sans que l'omission de la légalisation entraîne de préjudice au détriment du destinataire, soit de l'expéditeur.

**Consulats suisses.** — M. Kramer, à Stockholm, obtient sur sa demande sa démission des fonctions de consul suisse. Il est prié de continuer à gérer les affaires du consulat jusqu'à la nomination de son successeur.

**Monnayage des principaux Etats.** — Le débat dès longtemps engagé et non encore clos, au sujet de l'influence que la diminution ou l'augmentation du monnayage de l'argent et de l'or exerce sur l'échelle des prix, donne un intérêt particulier aux données qui suivent dues aux recherches laborieuses de M. le professeur Soetbeer de Göttingue (0' = million) :

*Monnayage des principaux Etats de 1876 à 1886 en millions de marks.*

	OR		ARGENT		total moyenne	
	1876-1885	1886	1876-1885	1886		
Grande Bretagne et Autriche	1,155'	115'	93'	128'	13'	8'
Union monétaire latine	852'	85'	24'	126'	13'	7'
Allemagne	654'	65'	36'	289'	29'	5'
Etats-Unis	2,054'	205'	143'	1,147'	115'	126'
Pays-Bas	58'	6'	1'	2'	0'2	—
Etats scandinaves	22'	3'	6'	6'	0'7	0'
Espagne	747'	75'	10'	484'	48'	12'
Autriche-Hongrie	111'	11'	11'	390'	40'	14'
Russie	946'	95'	61'	190'	19'	5'
Total	6,599'	660'	385'	2,762'	276'	177'

### Commerce d'horlogerie en Suisse, pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1887.

	Importation		Exportation		1887
	Pièces	Francs	Pièces	Francs	
Horloges fines	7,759	6,896	172,400	319	88
Carillons et boîtes à musique	906	684	27,360	85,649	67,580
Montres de poche de tout genre à boîte de nickel ou d'autre métal non précieux	27,118	24,875	248,750	366,961	436,848
Montres à boîte d'argent	10,911	10,261	184,698	780,143	898,066
Montres à boîte d'or	6,790	4,577	274,620	188,271	210,703
					1,098,523

### CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

*Chaux-de-Fonds, 7 septembre 1887.*

Monsieur le rédacteur,

Nous vous faisons part qu'une grande assemblée aura lieu samedi 10 courant, au Locle; tous les fabricants de cadrans de la Fédération suisse y prendront part.

Cette importante réunion aura pour objet d'arriver à faire cesser la grève; nous espérons que la reprise du travail pourra se faire promptement et que l'application des nouveaux tarifs suivra tôt après. Il est à espérer que d'ici là les ouvriers comprendront qu'il est de leur intérêt de reprendre de suite le travail, puisque leur nouveau tarif sera appliqué sous peu.

Nous comptons que, vu l'importance capitale de cette assemblée, tous les fabricants de cadrans se feront un devoir de s'y rencontrer.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, nos salutations empressées.

*Comité central des fabricants de cadrans.*

L'opinion du Comité central étant que le nouveau tarif peut être appliqué sans délai, le plus simple nous paraît être de faire coïncider cette application avec la reprise générale du travail qui pourrait ainsi avoir lieu lundi 12 courant, si l'on met un peu d'activité et de bonne volonté de part et d'autre.

*Rédaction.*

Nous avons reçu, trop tard pour pouvoir l'insérer dans ce numéro, une communication du Comité central de la Fédération des régulateurs Breguet.

*Le rédacteur responsable: Fritz HUGUENIN.*

# AVIS IMPORTANT

Par suite d'un différend concernant la réduction du prix du travail, tous les ouvriers horlogers sont invités à ne pas se rendre à Granges jusqu'à nouvel avis.

Au nom de la Fédération horlogère de Granges :

LE COMITÉ.

223

## ÉCOLE D'HORLOGERIE de Bienne

Enseignement professionnel dans les deux langues.

Atelier spécial pour les jeunes gens désirant seulement apprendre les échappements.

Atelier de mécanique outillé d'après les plus nouveaux systèmes.

THÉORIE APPLIQUÉE

La nouvelle année scolaire vient de commencer.

Les parents qui désireraient placer leurs enfants sont priés de se faire inscrire.

LA COMMISSION.

86

## CONTREFACON DE MARQUE DE FABRIQUE

La fabrique de boîtes de montres

SCHLATTER & FLOTRON  
à Madretsch

signale aux intéressés à l'industrie horlogère le fait que sa *marque de fabrique* — une locomotive — étant souvent imitée, elle livrera à la rigueur des tribunaux les individus coupables de cette contravention.

### UNE RÉCOMPENSE

sera donnée, après jugement rendu, à toute personne qui fournira à la maison sus-nommée, des renseignements exacts et précis sur les contrevenants.

160

### ÉTUDES D'AVOCAT ET DE NOTAIRE

## MM<sup>es</sup> H. HODLER & J. STEFFEN

37, Rue Haute BIENNE Rue Haute, 37

Renseignements juridiques et commerciaux. Représentation dans les faillites. Procès. Encaissements. Recouvrements. Passation d'actes. Rédaction de contrats d'association et autres. Ecritures consciencieusement tenues de toutes affaires se rattachant à l'exercice de nos professions.

199

H. HODLER & J. STEFFEN.

FABRICATION D'AIGUILLES DE MONTRES  
en tous genres

JEAN CORBATT  
Rue de l'Hôpital 94 d., BIENNE

Aiguilles poire depuis 6 lignes à 28 lignes.  
Bel assortiment en aiguilles poire anglaises, espagnoles et américaines.  
Aiguilles dessins variés, de toutes grandeurs.  
» gothiques, de 14 à 22 lignes, dorées et bleues.  
» Louis XV, gravées, depuis 8 à 26 lignes.  
» chronographe, avec grandes secondes.  
» à secondes, de toutes grandeurs, soignées et ordinaires.  
Petits et grands quantités

Découpage d'olivettes et de porte-charnières de toutes grandeurs.  
Ouvrage soigné à des prix modérés.

82



# AVIS



Messieurs les fabricants d'horlogerie et chefs d'atelier de la région de Bienne sont invités à bien vouloir transmettre au soussigné, jusqu'au 16 courant, leur avis sur les questions suivantes concernant la participation de l'industrie horlogère suisse à l'exposition internationale de Paris, en 1889.

*Auquel des trois modes suivants donnez-vous la préférence?*

- Exposition collective générale de l'horlogerie suisse.
- Exposition collective par régions.
- Exposition individuelle de chaque exposant.

*Le Président de la Société,*

Louis MULLER.

224

IMPRIMERIE

## NOUVEAU PRESSVEREIN DE BIENNE

Rue Neuve 38 a BIENNE Rue Neuve 38 a

Se recommande à MM. les Horlogers et aux Sociétés pour l'exécution prompte et à des prix avantageux de tous les travaux typographiques les concernant, tels que : Statuts de sociétés, registres d'établissement, registres à souches de toutes sortes, bordereaux, factures, cartes d'adresse, étiquettes pour cartons et autres, lettres de voiture, en-têtes de lettres, enveloppes, bullétins d'envoi et de remboursement, cartes de convocations, memorandums, etc., etc.

# AVIS

**Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.**

### FABRIQUE

DE

BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES  
Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et  
plaqué argent



COURONNES

Formes en tous genres



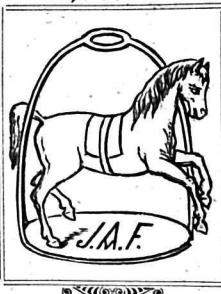
J. UEBERSAX

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

Adresse télégraphique : Froidevaux, Bienne.

FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER  
en tous genres et tous titres



J. A. FROIDEVAUX

BIENNE

USINE AU BRÜHL

Téléphone

19

## Fabrication d'Horlogerie

Spécialité de MONTRES pour DAMES

J. AEGLER

Vignoble - Rebberg

BIENNE

RÉGULATEURS et RÉVEILS  
Grand Choix  
Prix réduits

## Café zur Fernsicht

Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel und Umgebung.

### DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES or et argent

Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits  
taille douce et émail

Peinture sur émail  
JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES  
en tous genres

### NIEL, APPLIQUÉS

taille douce en couleur  
et sur guillochis

### Polissage

et FINISSAGE  
de boites  
et cuvettes  
or et argent

Q.

# F. REYMOND & CIE A BIENNE

## FOURNITURES POUR MONTEURS DE BOITES

Fil de fer pour attaches	207
Assortiment de creusets en terre et plombagin	
Vitriol, Eau-forte, Borax, Potasse	
Salpêtre, Sel de soude, Ponce, Cire jaune, Vernis pour lingotière	
Bois à tourner, cornouiller et alizier	
Viroles laiton, Bocfils, Burins, Limes, Echoppes	
Cuivre en grenaille et en copeaux pour alliage, Métal blanc	
Similor	
Laiton pour cuvettes, pièces, lunettes, etc.	207

## Fabrication mécanique de

# BOITES de MONTRES

EN PLAQUÉ OR

à tout titre et en tous genres

# ROBERT GYGAX

St-IMIER

— Té l e p h o n e — 28

## FABRIQUE D'HORLOGERIE



SPÉCIALITÉ

de

Remontoirs or  
12 et 13 lignes

POUR DAMES



# Léon GAGNEBIN-DU-BOIS

— ST-IMIER —

(Suisse)

RÉPÉTITIONS CHRONOGRAPHES COMPTEURS

## HORLOGERIE EN BLANC

Spécialité

FABRICATION ET POSAGE DE MÉCANISMES  
en tous genres

134

# A. LUGRIN

ORIENT-DE-L'ORBE (Vallée de Joux)

Systèmes nouveaux — Ouvrage soigné et courant  
Prix très avantageux pour commissions importantes

FOURNITURES DIVERSES

# AVIS IMPORTANT

Le soussigné informe Messieurs les fabricants, négociants et exportateurs d'horlogerie que la boîte de montre  
**en deux pièces, sans carrière**

a été exécutée pour la première fois en 1880, par M. Roy, de Noiraigue, d'après un modèle et sur la demande de l'inventeur.

Le modèle portant la marque «Excelsior-Patent» a été déposé à Berne le 11 janvier 1885, à 5 heures du soir.

Des brevets étant pris dans les pays d'exportation, je rends les intéressés attentifs aux conséquences que pourrait avoir pour eux l'expédition de montres *mises dans une boîte pareille*, fabriquée par M. J. A. Froidevaux, au Brühl-Bienne, boîte qui est une contrefaçon de la boîte *en deux pièces sans carrière* que M. Ducommun-Roulet, de la Chaux-de-Fonds, et moi-même avons seuls, jusqu'ici, le droit d'exploiter.

Toute demande d'exploitation de ce genre de boîte, ainsi que du mouvement d'un genre spécial à cette boîte, peut être adressée au soussigné.

Brühl-Bienne, le 10 août 1887.

200

ALFRED LEISER.

# AVIS PLUS IMPORTANT

En réponse à l'avis qui précède, je tiens à déclarer que je considère son signataire comme un imposteur attendu :

- 1<sup>o</sup> Que si je fabrique des boîtes de montres, c'est sans le concours de M. Leiser et encore moins de celui de son personnel ;
- 2<sup>o</sup> Que j'ignore ce dont veut parler le M. Leiser en question, car, puisqu'à l'heure actuelle, je n'ai absolument livré au commerce que des boîtes ordinaires, c'est-à-dire les genres connus de tous les fabricants d'horlogerie du monde ;
- 3<sup>o</sup> Que si je trouve à propos de faire une nouvelle boîte et d'en prendre brevet pour la fabriquer, je ne veux certainement pas en demander permission ni conseil à l'honorable fabricant qui motive le présent avis de réponse, quitte même à froisser son égoïsme — pardon, son orgueil.

211

J. A. FROIDEVAUX.

## Pour faire suite à l'annonce ci-dessus

J'avais cru jusqu'à ce jour que la politesse était une des qualités de Monsieur J. A. Froidevaux. Il n'en est rien, paraît-il; je dois lui retourner ses insinuations.

Quant à prendre des brevets, fût-ce même en Chine, M. Froidevaux est parfaitement libre de le faire !!! à condition qu'il s'agisse de ses **propres inventions**.

214

ALFRED LEISER.

# RÉPONSE AU FACTUM QUI PRÉCÈDE

M. Leiser me trouve impoli parce que je l'ai traité d'imposteur, la vérité, quoi ! — Mais, pardon, pamphlétaire ingénier ! Qui donc a ouvert la polémique ? Qui donc a lancé au public le canard que j'allais fabriquer la boîte «Excelsior Patent» pour laquelle vous avez pris, dites-vous, des brevets dans tous les pays d'exportation ? C'est vous. Et alors, je n'ai rien insinué à personne et vous considérez toujours comme un parfait imposteur. — Il est vrai que vous me permettez de prendre des brevets pour «mes propres inventions», merci, cher voisin. — Dormez donc en paix, vos inventions ne seront point copiées et pour cause, hélas ! O modestie ! où vas-tu te nicher ?

220

J. A. FROIDEVAUX.

Spécialité de 5  
MONTRESSOIGNÉES  
POUR DAMES  
Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes  
DIPLOME MÉDAILLE  
ZÜRICH 1883 Anvers 1885

MARQUE  
DÉPOSÉE

HRI THALMANN  
Rue Neuve 64 b BIENNE Rue Neuve 64 b

## FABRICATION DE BIJOUTERIE ET D'HORLOGERIE



AUG. WEBER

A BIENNE



Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes

Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs de G. LEUENBERGER, à Langnau.

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS  
PROCÉDÉS MÉCANIQUES 6  
COMMISSION — EXPORTATION



Georges FAVRE-JACOT  
LOCLE (SUISSE)

Timbres et tirages de répétitions

S. CHAPPUIS - BÜHLER  
PONTS-DE-MARTEL

146

Fabrique d'Horlogerie garantie  
EUG. VUILLEMIN  
MADRETSCH (Suisse)

Marque de fabrique

— Téléphone —

SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES  
or et argent.

Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre  
Qualité bon courant et soigné 13

## FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie

HORLOGERIE SOIGNÉE

7

ALFRED MONTBARON  
St-IMIER (Suisse)

Pour conserver et maintenir les **Parquets de bois dur, planchers de sapin, escaliers de bois**, employez la

## RÉSINOLINE-LA-CLAIRe



Exiger la marque  
aux deux hiboux



Exiger la marque  
aux deux hiboux



Cette excellente préparation entretient admirablement le bois, auquel elle donne de la dureté. Elle empêche pendant un très long temps la formation de la poussière sur les planchers et rend ainsi un service à l'hygiène des habitations. Elle se laisse étendre facilement au moyen d'un chiffon de laine et sèche immédiatement sans laisser d'odeur. On l'emploie pour enduire et conserver les parquets et planchers des locaux où l'on circule beaucoup, comme les **Fabriques-Ateliers, Bureaux, Magasins, Cafés-Restaurants, Salles d'écoles, etc.**

Le bidon de cinq litres . . . fr. 5.50  
Le bidon de deux litres . . . » 2.50

Emballage perdu, franco pour toute la Suisse. — Rabais par forte quantité. 190

Usine de Produits chimiques, La Claire, LOCLE

Maison Matile-Mathey  
38, Rue de Nidau et Rue Neuve, 38  
BIENNE

Vêtements de dessous, coton et laine  
pour dames et messieurs

**Bas et Chaussettes, Guêtres**

FAUX-COLS, MANCHETTES  
Foulards, Cravates 63

# CAFÉ-RESTAURANT F. SCHNEIDER

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné.

Se recommande.

F. SCHNEIDER.

## AU PLANTEUR

BIENNE Rue du Canal FRITZ SETZ BIENNE Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares de tous prix et de toutes provenances.

— GROS ET DÉTAIL —

Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et prisateurs.

PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce

CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent.

## HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF)

17

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

## ARNOLD BENZ

61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferments de portes, de fenêtres, de jalouses.

24



## GRAVURE SUR BOIS

et

## CLICHAGE

## A. E. ULLMER & CIE, BERNE

Ateliers de Xylographie, Galvanoplastie et Zincographie

CLICHÉS pour annonces, circulaires, prix-courants, catalogues, cartes d'adresse, en-têtes de lettres, marques de fabrique, etc.

178

EXÉCUTION SOIGNÉE — PRIX MODÉRÉS

## Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte

Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.

Se recommande au mieux.

## Un bon démonteur

ayant travaillé plusieurs années dans la même maison et ayant l'habitude des grandes et petites pièces bon courant et soigné (pièces à chatons), cherche une place.

222

Certificats de moralité et capacité à disposition. S'adresser au Bureau.

La fabrique de Montilier demande un bon (H4395J) 221

## Tourneur de bariollets.

## On offre

54 boîtes savonnettes brutes, contrôlées en Angleterre, 18 lignes, montées sur mouvement Lecoultrre, moitié façon. S'adresser au Bureau.

219

J. Rodolphe GYGAX

St-IMIER

## MONTAGE DE BOITES

en tous genres

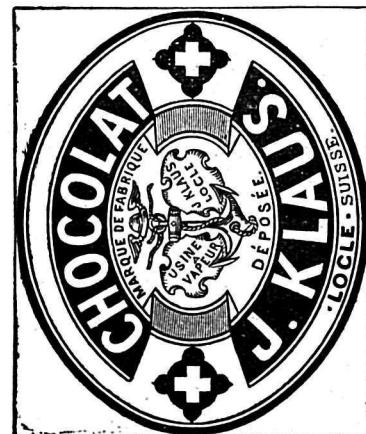
SPÉCIALITÉ  
de  
Boîtes argent

## Couleuses

En payant fr. 3.— par mois pendant 6 mois, on devient propriétaire d'une belle couleuse-lessiveuse en zinc, fond en cuivre, de 52 cm. de diamètre, s'adaptant à tous les potagers.

5 % d'escompte ou franco au comptant.

202  
S'adresser à Louis Vadi, ferblantier à Cernier. (H3943J)



## NOUVELLES MACHINES A COUDRE

perfectionnées  
de la Cie

WHITE à Cleveland (Amérique-du-N.)

la plus douce, rapide, élégante et solide de toutes les machines à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système « Singer » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe. Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 % d'escompte au comptant.

Huile fine pour machines à coudre; soie, fil, aiguilles pour tous les systèmes. — Machines à main, double piqûre, depuis 45 fr. net.

BIENNE Seul Dépôt BIENNE  
KLÖTI-BEUCLER, Mécanicien  
88, Rue de la Gare, 88

## CAFÉ-RESTAURANT

et

## JARDIN D'ÉTÉ

## GAMBINUS

tenu par

WILD-REY

— BIENNE —

Téléphone — 34

## GRANDE BRASSERIE

SALLE DE CONCERT

## ÉCOLE D'HORLOGERIE

de 183

## SOLEURE

Cours complet théorique et pratique. Enseignement gratuit des langues modernes. Entrée à toute époque.

## FABRIQUE

## d'Etuis de Montres

en tous genres

CHARLES GOERING fils

CHAUX-DE-FONDS 46

## F. SCHENKER

SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage. Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.

Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.

Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc.

37

Travail prompt et garanti.

## CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sirops en tous genres

## Sucre de malt

## Leckerlis de Bâle, 1<sup>re</sup> qualité

Caramels fins

## DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

## Pastilles de gomme

en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST  
Bienne 40  
89, Rue de la Gare, 89.

# FABRIQUE D'ÉBAUCHES FLURY FRÈRES, BIENNE

## FABRIQUE D'ÉBAUCHES

Finissages  
et Echappements cylindre

Pièces à clef de 13 à 22 lig.

CAL. DE PARIS ET VACHERON

1/4 1/2 3/4 plat

## FINISSAGES GENRE ANGLAIS

Genres américains

Qualité soignée avec

Pignons de Savoie

## TÉLÉPHONE



## TÉLÉPHONE

## REMONTOIR au PENDANT

Système

Couvre-rochet

et

Remontoir à vue

## REMONTOIR à BASCULE

Pièces en laiton et nickel  
de 13 à 20 lignes

Nous avons l'honneur de prévenir Messieurs les fabricants d'horlogerie qu'à dater de ce jour les prix de vente de nos finissages, fabriqués couramment et comme spécialités, sont établis comme suit:

### Pièces à clef, 2<sup>me</sup> qualité, bon courant

15 et 16 lig., cylindre, cal. Vacheron, genre anglais fr. 20.— la douz.

15 à 20 3/4 plat, » » » 20.— »

### Remontoir système visible, 2<sup>me</sup> qual., bon courant

12 3/4 et 13 lig., cylindre, sans brides, avec arrêtages fr. 32.— la douz.

12 3/4 et 13 » avec » » » 34.— »

16, 17 et 18 » » » » 34.— »

18 lignes, » sans » » » 32.— »

19 » ancre, sav. » » » 32.— »

19 » » avec » » » 34.— »

19 » » lép. » » » 34.— »

Nos finissages sont avec préparation d'échappement cylindre fait, pieds de cadans percés et fraisés, encrageage fait, barillet fini, crocheté, coqs étampés (sur demande), etc.

Augmentation pour la 1<sup>re</sup> qualité, pignons avec rivures polies, roues de grande moyenne anglées . . . . . fr. 2.— par douzaine

Augmentation pour raquettes plates, finies, avec coquerets nickel serrés ou coquerets acier . . . . . fr. 1.50 par douzaine

Diminution pour pièces sans arrêtages . . . » 1.— »

Valeur à 3 mois ou 3 % au comptant.

## USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSEMENT D'OR

GENÈVE

## FONTE ET LAMINAGE

de

## Nickel pur et d'Alliages de Nickel

pour tous usages, spécialement pour les

## FABRIQUES D'HORLOGERIE ET DE BOITES DE MONTRES

Planches, tringles et fil de toutes dimensions

Dégrossissages en carrures et lunettes — Ciselé

Découpages de platines, de rondelles pour fonds et cuvettes, de cercles pour carrures sans soudure, de flans pour monnaies, médailles et jetons

## S O U D U R E S — A N O D E S

## CHRYSOCALÉ

Plaqué or et argent sur Nickel et Chrysocale